

3- TARIFS AIRE DE CARENAGE (hors taxes)

OPERATIONS DE LEVAGE PORTIQUE 300 TONNES

Longueur du navire	Base de calcul	Client	Majoration 50%*	Majoration 100%*
de 12 mètres à 16,99 mètres	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	376,57	564,85	753,13
de 17 mètres à 20,99 mètres	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	484,16	726,24	968,31
de 21 mètres à 27,99 mètres	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	613,26	919,90	1226,53
de 28 mètres à 34,99 mètres	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	753,13	1129,70	1506,26
Au-delà de 35 mètres	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	1272,00	1908,00	2544,00

*La redevance est majorée du 50% lorsque les opérations de levage sont effectuées en dehors des heures de levage, le samedi matin et dans le cadre de la continuité de service de l'aire de carénage, précisées au règlement d'exploitation, et de 100% en dehors des heures d'ouverture.

- Application d'une remise de 25% pour les bateaux de pêche s'acquittant de la REPP au port de pêche de Sète et réalisant un CA supérieur à 40K€ à la Criée de Sète.
- Application d'une remise de 10 % pour les usagers titulaires d'un contrat d'amarrage annuel sur le port de plaisance de Sète

Longueur du navire	Base de calcul	Client
Stationnement sur terre-pleins	par jour	37,66
Au-delà de 7 jours	par jour	137,80
Au-delà de la date prévue de remise à l'eau	par jour	265,00

Tarifs applicables : 1^{er} janvier 2023

PORT DE PÊCHE DE SÈTE

AUTRES TARIFS POUR LE 300T

Intervention d'urgence ⁽¹⁾	Forfait	597,38
Fourniture d'eau douce	Forfait 10m3	24,55
Fourniture d'électricité	Forfait de 100 kw	46,40 €
Nettoyage aire de carénage ⁽²⁾	Forfait	157,97
redevance environnementale ⁽³⁾	1/2 m ²	65,20
Annulation de commande	Par annulation	102,18
location élévateur avec chauffeur	Par heure	66,53
Location d'échelle ⁽⁴⁾	Par jour et par échelle	2,17
Manutention grue auxiliaire	Par heure d'utilisation	66,71
Non-respect du règlement d'exploitation	Par infraction	543,33
Location Terre-plein	par jour	31,80

⁽¹⁾ En cas d'intervention d'urgence (opérations de levage effectuées dans le cadre d'un sinistre comme précisé au règlement d'exploitation)

⁽²⁾ Dans le cas où l'utilisateur ne respecterait pas les prescriptions du règlement d'exploitation relatives au nettoyage de l'aire de carénage

⁽³⁾ Sauf pour les bateaux s'acquittant de la REPP à la criée de Sète

⁽⁴⁾ Le matériel loué doit être rendu dans le même état, dans le cas contraire le matériel est facturé à son prix d'achat + 10%

Tarifs applicables : 1^{er} janvier 2023

3- TARIFS AIRE DE CARENAGE (hors taxes)

OPERATIONS DE LEVAGE PORTIQUE 20 TONNES

Longueur du bateau	base de calcul	Client
jusqu' à 6,50 m	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	52,51
6,51 m à 8 m	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	76,45
8,01 m à 9,5 m	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	118,30
9,51 m à 11 m	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	128,22
11,01 m à 13 m	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	134,68
13,01 m à 15 m	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	154,72
15,01 m à 18 m	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	191,11
18,01 m à 24 m	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	273,01
Au-delà de 24,01 m	½ levage / mise à sec/ mise à l'eau	Sur devis

*La redevance est majorée du 50% lorsque les opérations de levage sont effectuées en dehors des heures de levage, le samedi matin et dans le cadre de la continuité de service de l'aire de carénage, précisées au règlement d'exploitation, et de 100% en dehors des heures d'ouverture.

- Pour les usagers titulaires d'un contrat d'amarrage annuel sur le port de plaisance de Sète : Remise de 10% sauf du 01/09 au 28/02 application d'une remise de 20%
- Remise de 25% pour les bateaux de pêche s'acquittant de la REPP au port de pêche de Sète et réalisant un CA annuel (n-1) égal ou supérieur à 40K€ à la criée de Sète

Tarifs applicables : 1^{er} janvier 2023

PORT DE PÊCHE DE SÈTE

STATIONNEMENT SUR TERRE-PLEINS PAR JOUR POUR LE 20 T

Longueur du bateau	Navire	Au-delà de 10 jours
jusqu' à 8 m	7,85	16,63
8,01 m à 9,5 m	9,23	22,16
9,51 m à 11 m	10,17	27,72
11,01 m à 13 m	10,62	33,25
13,01 m à 15 m	13,85	41,56
15,01 m à 18 m	16,63	55,42
18,01 m à 24 m	22,16	66,50
Au-delà de 24,01 m	Sur devis	

- Franchise de 2 jours pour les navires <11 mètres
- Franchise de 3 jours pour les navires >11,01 mètres et < 18 mètres
- Franchise de 4 jours pour les navires >18,01 mètres

Les franchises ci-dessus seront augmentées de 2 jours du 1/09 au 28/2 pour la plaisance et la pêche.

PORT DE PÊCHE DE SÈTE

AUTRES TARIFS POUR LE 20T

nature	base de calcul	Clients
Intervention d'urgence ⁽¹⁾	forfait	273,01
Intervention samedi matin	Majoration 50% du levage avec un min de 250€	
Annulation de commande (à 2 jours de l'opération)	Par annulation	102,69
Non-respect règlement d'exploitation	Par infraction	543,33
Nettoyage aire de carénage ⁽²⁾	forfait	55,42
Location d'échelle ⁽³⁾	par jour et par échelle	2,17
Frais administratifs	par facture	12,02
Matage/démâtage ⁽⁴⁾ (Par mât et n'excédant pas 1 Heure)	Longueur mât < 10 mètres	39,81
	10 mètres < longueur mât < 20 mètres	59,18
	Longueur mât > 20 mètres	67,79
Manutention grue auxiliaire	Par demi-heure d'utilisation	32,28

-

Tarifs applicables : 1^{er} janvier 2023